



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

### MAISON PAGNON – Travaux de peinture des vestiaires - AUVERGNE FINITIONS

#### *Le Maire de Royat,*

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,*

*VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,*

*VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,*

*VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,*

*VU la délibération du Conseil municipal n° D2024-026 en date du 10/04/2024 portant approbation du budget primitif 2024,*

*VU la proposition de l'entreprise AUVERGNE FINITIONS, en date du 08/11/2024,*

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prévoir des travaux de peinture pour les vestiaires de la Maison Pagnon de la ville de Royat,

**CONSIDERANT** que cette dépense est inscrite au budget primitif 2024 du budget principal de Royat, en date du 10/04/2024,

## DECIDE

**Article 1** : L'entreprise AUVERGNE FINITIONS sise 33 rue Vernemouse à 63000 CLERMONT-FERRAND, est retenue pour des travaux de peinture pour les vestiaires de la Maison Pagnon de la ville de Royat, pour un montant de 4 829.43 € HT soit **5 333.92 € TTC**.

**Article 2** : Les caractéristiques et le contrat sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

**Article 3** : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'Entreprise AUVERGNE FINITIONS
- M. le Directeur Général des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 14/11/2024

Le Maire,

Marcel ALEDO



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)..



175



Certificat RGE n°E-E148632  
Qualifs n° 4131-6111

33 rue Vermenouze  
63000 CLERMONT FERRAND  
Tél. : 04.73.41.04.67  
E-mail : contact@auvergne-finitions.com  
Site : www.auvergne-finitions.com  
**DEVIS N° DE01441**  
CLERMONT FERRAND, le 08/11/2024

VILLE DE ROYAT  
A l'attention de Monsieur Florian MURATORE  
27 Bis rue Jean Grand  
63130 ROYAT

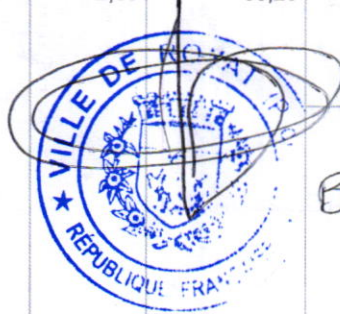
*Maison Bagnon*

Adresse des travaux :  
27 Bis rue Jean Grand  
63130 ROYAT

Objet : TRAVAUX DE PEINTURE

Description	U.	Qté	P.U. HT	Montant HT	TVA
<b>1 - VESTIAIRE- DOUCHE</b>					
Arrachage du revêtement là où nécessaire et repose avant ratissage	ORFAI	1,00	215,50	215,50	20,00%
Sur les murs, Ratissage complet en 2 passes sur la toile de verre	m <sup>2</sup>	68,90	25,50	1 756,95	10,00%
Sur les Murs, application d'une couche d'impression, et application de 2 couches peinture Velours	m <sup>2</sup>	68,90	32,20	2 218,58	10,00%
Sur le plafond, travaux préparatoires comprenant arrachage et reprise des supports, fourniture et pose de toile de verre standard et application de 2 couches de peinture mate	m <sup>2</sup>	12,00	53,20	638,40	10,00%
Sous-total				<b>4 829,43</b>	20,00%
<b>Total 1 - VESTIAIRE- DOUCHE</b>				<b>4 829,43</b>	

*Visa finances*  
*Sh*



*Bon pour accord*  
*Le Maire*  
*Marcel ALEDO*

Taux	Base HT	Montant TVA	<b>Total HT</b>	<b>4 829,43 €</b>
20,00	215,50 €	43,10 €	<b>Total TVA</b>	<b>504,49 €</b>
10,00	4 613,93 €	461,39 €	<b>Total TTC</b>	<b>5 333,92 €</b>

**Conditions Générales de Vente :**

- Ce devis gratuit est valable 2 mois à compter de son émission. Au delà de ce délai, les prix pourront être révisés.
- Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.
- Conformément au décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement ainsi qu'une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront facturés en cas de retard de paiement.
- Toutes mentions manuscrites en dehors des signatures sont strictement interdites sur le devis sous peine de nullité du contrat.

**Conditions de paiement :**

- Acompte de 30% à la signature : 1 600,18 €
- Solde sur facture finale

**Pour acceptation, prière de nous retourner :**

- 1 double de notre devis daté et signé
- L'attestation pour la TVA réduite dûment remplie et signée
- Le chèque d'acompte

<b>Pour l'Entreprise :</b>	<b>Pour le Client :</b>
Signature et cachet :	Date :
	Signature :

*précédée de la mention "Bon pour accord, devis remis avant exécution des travaux"*

